



## Quels sont mes droits, que puis-je faire?

Par **lilouL**, le **16/07/2012** à **09:16**

Bonjour,

Actuellement en Congé parental, j'apprends par téléphone le 7 juin que mon entreprise va fermer au 14 Juillet faute de chiffres d'affaires. on me demande par téléphone d'être présente le 13 juin pour un entretien avec la DRH qui me propose une affectation au vue de la clause de mobilité sur mon contrat. Hors depuis cet entretien oral, je n'ai reçu aucune lettre par recommandée stipulant de la fermeture, ni de lettre stipulant la proposition d'affectation. Quels sont mes droits? sachant que je suis en congé parental, je suppose que l'entreprise devait me faire part de la fermeture et donc d'une proposition de licenciement en cas de refus de cette affectation. a ce jour l'entreprise est fermée. Pouvez-vous m'aider SVP.

Par **pat76**, le **17/07/2012** à **19:22**

Bonjour

Un conseil, prenez contact avec le liquidateur judiciaire qui a été obligatoirement désigné par le Tribunal de Commerce, si votre employeur a engagé une procédure.